

Bilinguisme

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il est proposé par le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan), appuyé par le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que les députés de la Chambre des communes, par l'intermédiaire de son président, envoient leurs meilleurs vœux à Sa Majesté et lui souhaitent la bienvenue au Canada.

Plait-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DEMANDE D'EXPOSÉ DE L'ÉTAT DES POURPARLERS AVEC LA NOUVELLE-ÉCOSSE AU SUJET DE LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES DES FONDs MARINS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je soulève une question urgente et importante. Comme la résolution de la question de propriété des ressources minières des fonds sous-marins adjacents aux provinces Maritimes se fait attendre depuis plusieurs années, je propose, appuyé par le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ou un autre ministre en son nom, présente à l'appel des motions plus tard aujourd'hui, un rapport sur les entretiens tenus récemment avec le premier ministre Regan au sujet de cette question d'importance vitale qui pourrait, si le gouvernement fédéral collaborait à la solution de ce différend, avoir une influence considérable sur le climat social et la situation économique qui règnent en ce moment dans les provinces de l'Atlantique.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BILINGUISME

DEMANDE DE REPORT DE LA DÉSIGNATION COMME DISTRICT BILINGUE DE LA RÉGION DE ST. CATHARINES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour une question urgente. Elle concerne une proposition à l'étude voulant que la région de St. Catharines en Ontario soit désignée district bilingue, bien que 97 p. 100 de la population soit anglophone. Donc, je propose, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):

Étant donné que le conseil consultatif des districts bilingues a, sur les instructions du président du Conseil du Trésor, fait parvenir au député de Lincoln le rapport du compte rendu, portant paraît-il la mention «confidentiel», de la réunion qui a eu lieu à l'hôtel Constellation de Toronto, et étant donné aussi que ce même compte rendu confidentiel serait, dit-on, entre les mains d'un journaliste du *Globe and Mail*, que le président du Conseil du Trésor soit prié de révéler le contenu de ces documents et qu'il assure en même temps à la Chambre qu'aucune mesure ne sera prise pour faire de la région de St. Catharines un district bilingue pendant que le Parlement sera en vacances cet été.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. Prud'homme.]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

L'OPPORTUNITÉ D'INSTANCES AUPRÈS DE LA TANZANIE ET DE L'ÎLE MAURICE EN VUE DE LEUR PARTICIPATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion sur une question urgente d'une pressante nécessité. Je propose, avec l'appui du député de Labelle (M. Dupras):

Que la Chambre demande aux gouvernements de la Tanzanie et l'Île Maurice, pays membres comme nous du Commonwealth, de revenir sur leur décision et de participer aux Jeux olympiques de Montréal.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE L'UNION SOVIÉTIQUE

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune d'un visiteur de marque en la personne de M. Patolichev, ministre du commerce de l'Union soviétique et délégué ici pour s'employer avec le Canada à maintenir les excellentes relations dont nous jouissons dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

LES STIMULANTS À L'EMPLOI D'ÉTÉ DES ÉTUDIANTS—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, j'adresserai ma question au ministre des Finances, l'un des rares ministres présents à la Chambre. Depuis avril, au moment où les étudiants universitaires ont terminé leur année scolaire, 94,000 jeunes de moins ont trouvé de l'emploi au Canada. Il appert également que le chômage des jeunes est demeuré relativement stable au pays uniquement parce que les étudiants n'entrent tout simplement pas sur le marché du travail; bref, ils y renoncent. Étant donné la situation, le ministre est-il disposé à recommander au gouvernement de réévaluer le programme d'emplois d'été à l'intention des étudiants de sorte que les étudiants soient incités à entrer sur le marché du travail et donc à accumuler les économies nécessaires pour rentrer dans les écoles l'année suivante?